

raconte à ce sujet, un fait qui démontre bien son opiniâtreté ainsi que la force musculaire de sa queue et de la partie postérieure de son corps. Sur un navire allant à toute voile, on avait suspendu le cadavre d'un nègre au bout d'une vergue élevée à plus de vingt pieds au-dessus du niveau de la mer ; on vit alors un requin s'élançer à plusieurs reprises vers cette dépouille, l'atteindre, la déchirer par lambeaux, et cela malgré les cris et les attaques de l'équipage.

“ Dans la classification ichthyologique, le requin appartient à l'une des deux sous-classes, appelée chondroptérygiens ou poissons cartilagineux, qui est la moins nombreuse en espèces, puisqu'elle ne renferme que les esturgeons, les requins, les raies, le flétan, la scie et quelques autres ; tandis que celle des ostéoptérygiens ou poissons osseux, comprends tous les autres poissons.

“ Parmi les caractères principaux qui servent de base à la division de ces deux groupes, un des plus saillants repose sur la nature du squelette qui est ossifié dans les ostéoptérygiens, tandis que chez les chondroptérygiens, il est à l'état de cartilage et sa structure est plus homogène ; la matière calcaire au lieu de pénétrer dans l'intérieur même de l'organe, s'arrête à sa superficie.

“ On reconnaît les requins à la forme allongée de leur corps, à leur queue grosse et charnue et à leurs pectorales de grandeur médiocre. Presque tous ont deux dorsales et une caudale divisée en deux lobes, dont le supérieur est toujours plus allongé ; leurs branchies s'ouvrent au dehors par cinq, six ou sept ouvertures situées de chaque côté du cou, et leurs yeux, ordinairement petits, sont placés sur les parties latérales de la tête ; leur mâchoire supérieure est saillante et sous cette mâchoire s'ouvre une grande gueule armée de dents tranchantes et dentelées en scie sur leurs bords. Ces dents, à l'âge adulte, sont réparties en cinq ou sept rangées.

“ Quoique les espèces qui fréquentent les eaux salées du Saint-Laurent, soient de petites ou de moyenne taille, et par cela même, moins dangereuses que les grandes espèces océaniques qui mesurent jusqu'à trente six pieds de longueur, cependant trop de confiance dans ces poissons, pourrait avoir des conséquences funestes ; car quelques-uns peuvent faire l'amputation d'un bras ou d'une jambe, tout aussi prestement que le ferait un disciple d'Hippocrate.

“ L'Aiguillat commun (*Squalus acanthias*, L.), qui est le plus petit de nos requins, ne mesure guère plus de trois pieds ; il est d'un